

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 02 Juillet 2024**

L'an 2024, le 02 juillet 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 25 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 25 juin 2024.

**Étaient présents :** M. DAGUET Laurent, M. MOREAU Xavier, MORANDIERE Eric, PANZA Catherine, BARDINA Virginie, PLATA Sylvain, VILAR Christophe, FASCIANO Valérie, DESSEROIR Alexandre, BOUVARD Thibaut,

Soit plus de la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

SORIN Florent donnant pouvoir a M. DESSEROIR Alexandre

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du compte rendu du 28 mai 2024**
- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Délibération autorisant le comptable à transférer les amortissements**
- **Éclairage public**
- **La vidéo surveillance City-Stade (surcoût)**
- **Logement vacant**
- **Perte du FCTVA suite à l'arrêté préfectoral (City-Stade)**
- **Département, fonds d'aide aux jeunes**
- **Organisation d'un pot d'accueil pour les nouveaux habitants**

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 7/07/2024.

**M Thibaut Bouvard a été nommé secrétaire de séance.**

**1) Délibération autorisant le comptable à transférer les amortissements au compte 28088 au compte 2804182**

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose que pour régulariser l'anomalie concernant le suramortissement au compte 28088, il convient de faire la chose suivante :

Pour régulariser les amortissements de l'année 2023, prendre une délibération autorisant le comptable à transférer les amortissements au compte 28088 au compte 2804182 pour un montant total 11 600,00€ pour les immobilisations suivantes :

- 4080,00 pour l'immobilisation 2015-001-2041582
- 550,00 pour l'immobilisation 2018/8/20415/000003
- 900,00 pour l'immobilisation 2018/8/20415/000002
- 3032,00 pour l'immobilisation 2017-003-2041582
- 698,00 pour l'immobilisation 2017-001-2041582
- 2340,00 pour l'immobilisation 2018/8/20415/000001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, l'autorisation au comptable pour transféré les amortissements au compte 2801182.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

**2) Éclairage public**

Le 28 mai 2024, nous avons confirmé le souhait de réaliser les travaux de changement de technologie en LED.

Le Coût total préconisée est de 22 850 €

**3) La vidéo surveillance City-Stade**

Suite des travaux pour la vidéo surveillance, la pose de la camera pour le City stade comporte des changement d'installation a la suite de la vente de la maison, car le relai est dessus et il faut le déplacer sur le pignon du garage de la réserve, ce par conséquence qui entraîne un surcoût du devis. Estimé à

**4) Logement vacant**

Suite au décès de Madame BESNARD.

Est ce que on doit la remettre en location, faire la mairie pour un accueil au publics plus convenable avec les archives et une salle de réunion et un coin repos pour les agents, ou en faire une salle des fêtes ?

**5) Perte du FCTVA suite à l'arrêté préfectoral (City-Stade)**

Un arrêté préfectorale à été instauré début d'année, comme quoi le FCTVA ne prenait pas en charge les travaux d'aménagement, donc les travaux du Cyti-stade ne sont pas éligibles au reversement du Ftva.



## 6) Département, fonds d'aide aux jeunes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le département s'est vu confier la gestion de Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ). Ce Fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelles .

Pour 2022, ce fonds a bénéficié à 944 jeunes euréliens et pour 2023 -mi 2024 il devrait soutenir 897 jeunes dans le cadre de leur parcours d'insertion, pour une dépense de 24 523€, soit une moyenne de 26€ par jeunes eurélien. .

La contribution financière des communes en 2023 a été de 15 629€.

Les textes en vigueur permettent aux communes et aux communautés de communes de soutenir le Département pour le financement de ce fonds.

Je vous remercie de bien vouloir me faire savoir si votre commune envisage une telle participation pour l'année 2024.

## Pot d'accueil pour les nouveaux habitants

A prévoir la date 6 sept

## Nous avons reçu un remerciement de la part des membres de l'ADEPCO

### Monsieur le Maire et son conseil municipal,

Cette année l'école maternelle de Oysonville a pu découvrir le cirque à Bailleau Armenonville et finir la semaine par une très jolie représentation.

Grâce à votre soutien, et à nos diverses manifestations, l'ADEPCO a pu participer au financement de ce projet en offrant une journée sur les quatre proposées.

Nous tenions donc à vous remercier pour les enfants pour toute l'aide apportée depuis toutes ses années que ce soit en main d'œuvre, financièrement, par le prêt de locaux ou matériels.

Si l'ADEPCO peut soutenir de tels projets c'est grâce aux soutiens de tous depuis tant d'années !

Nous vous prions de recevoir, nos respectueuses salutations.

Les membres de l'ADEPCO

### Questions diverses :



Fin de séance à h.

Secrétaire de séance,

Le Maire,

DAGUET Laurent

